



SOCIETE MT SOLUTIONS
CONAKRY
Guinée

Facture N° 183425

Risque : R.C. Exploitation et Professionnelle
Période de garantie : 15/10/2023 au 14/10/2024
N° Police : 2021-50-0059911 / 0003
Prime nette : 2 580 000 GNF
Accessoires : 350 000 GNF
Taxe : 351 600 GNF
FGA : 0 GNF

Montant TTC : 3 281 600 GNF

PAYABLE DES RECEPTION LA SOMME DE : 3 281 600 GNF
(TROIS MILLION(S) DEUX CENT QUATRE VINGT UN MILLE SIX CENT)

Liste des comptes bancaires SUNU IARD GUINEE

Intitulé de compte : SUNU ASSURANCES IARD GUINEE Banque : BSIC(EUR) Code banque : GN130 Code guichet : 0013 RIB : GN13000130000100205043100650 Numéro de compte : 2050431006-50 SWIFT : BSGNGNGN	Intitulé de compte : SUNU ASSURANCES IARD GUINEE Banque : ECOBANK (GNF) Code banque : GN010 Code guichet : 001 RIB : 010001730803892153 Numéro de compte : 7308038921 SWIFT : ECOGNGCN	Intitulé de compte : SUNU ASSURANCES IARD GUINEE Banque : ORABANK GUINEE (USD) Code banque : 00005 Code guichet : 00001 RIB : GN79000050000101117300010151 Numéro de compte : 11173000101 SWIFT : ORBKNGN	Intitulé de compte : SUNU ASSURANCES IARD GUINEE Banque : ECOBANK CI (XOF) Code banque : Code guichet : 01056 RIB : CI93CI0590105612124943880128 Numéro de compte : 121249438801 SWIFT : ECOCCIAB
--	--	---	---

- Conformément à l'article 30 du nouveau Code des assurances de Guinée - CAG,
La prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime

- En cas de paiement par chèque ou virement, la prise d'effet du contrat sera fixée
au jour du paiement effectif. Cependant aucun sinistre survenu avant le paiement de
la prime ne peut donner lieu à une indemnisation au titre du présent contrat.

- Les frais bancaires relatifs au virement sont à la charge du client.

Fait à CONAKRY, le 10/11/2023

POUR LA COMPAGNIE



SUNU Assurances IARD Guinée

SA au capital de 20 milliards GNF entièrement libéré - RCCM N°/GC-KAL/036.408A/2011 - Agrément N° D/2011/CAM/LOA/010
Immeuble Kaleta - rue KA 050 Teminetaye, Commune de Kaloum, BP 1618 Conakry - République de Guinée
Tél. : (224) 666 10 10 27 - E-mail : guinee.sunu@sunu-group.com - Site Web : www.sunu-group.com

Conakry, le 10/11/2023

A

Monsieur Le Directeur Général

M T SOLUTION

Conakry

Réf : ASKGS GUINEE1800/WA/MK/11/2023

Objet : Transmission Avenant

Veillez trouver ci-joint les pièces ci-après annoncées :

Nature	Nombre
<u>1- TRANSMISSION AVENANT ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PRROFESSIONNELLE :</u>	
1-Police N° 2021-50-0059911 / 0003 (Avenant de renouvellement du 15/11/2023 au 14/11/2024)	3
-Facture N° 183425 du 10/11/2023	1
 Deux exemplaires à nous retourner signés SVP " Prière de faire le règlement à l'ordre de SUNU ASSURANCES "	

Vous souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

KOUYATE Mamady



Assistant Technique



TOURE Ibrahima



Responsable Technique





AVENANT DE RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

MT SOLUTIONS

N°POLICE SUNUPAC: 2021-50-0059911 / 0003

NOVEMBRE 2023

SUNU Assurances IARD Guinée

SA au capital de 20 milliards GNF entièrement libéré - RCCM N°/GC-KAL/036.408A/2011 - Agrément N° D/2011/CAM/LOA/010
Immeuble Kaleta - rue KA 050 Teminetaye, Commune de Kaloum, BP 1618 Conakry - République de Guinée
Tél. : (+224) 666 10 10 27 - E-mail : guinee.iard@sunu-group.com - Site Web : www.sunu-group.com

<u>AUTRES DETAILS DE LA POLICE</u>		
POLICE N°	:	2021-50-0059911 / 0003
SOUSCRIPTEUR	:	MT SOLUTIONS
ADRESSE	:	CONAKRY REP DE GUINEE
EFFET	:	15 Novembre 2023
ECHEANCE	:	14 novembre 2024

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

A la demande du Souscripteur et d'un commun accord entre les parties, il est convenu qu'à compter du **15 Novembre 2023**, la police portée en marge est renouvelée dans tous ses effets, clauses et conditions tant générales que particulières pour une durée de **12 mois**.

DONT ACTE

En conséquence, le Souscripteur paiera à la signature du présent avenant, la somme toutes taxes comprises de **GNF 3 281 600 (Trois millions deux cent quatre vingt un mille six cent Francs Guinéens)**, comme prime relative au renouvellement de sa police d'Assurance maladie allant du **15 Novembre 2023** au **14 Novembre 2024** suivant le décompte ci-dessous.

DECOMPTE DE PRIME ANNUELLE/GNF

Prime nette	2 580 000
Accessoires	350 000
taxe	351 600
Prime TTC annuelle	3 281 600

il n'est nullement dérogé aux autres clauses, conditions, conventions et déclarations de la police et des avenants y annexés.

Fait en deux exemplaires à Conakry, le 10 Novembre 2023

LE SOUSCRIPTEUR

LA COMPAGNIE



ANNEXE : TABLEAU DE GARANTIES ET FRANCHISES

DESIGNATION DE LA GARANTIE	COUVERT OU EXCLU	MONTANT DE LA GARANTIE (GNF) / AN EPUISABLE	FRANCHISE (GNF)
I- Responsabilité Civile Exploitation			
Dommages corporels	Garantie	350 000 000	Néant
Dont:			
Intoxications alimentaires	Garantie	20 000 000	Néant
Dommages Matériels et Immatériels consécutifs	Garantie	100 000 000	10% du sinistre Mini 2 000 000
Dont:			
· Dommages Matériels et Immatériels consécutifs	Garantie	150 000 000	10% du sinistre Mini: 2 500 000
· Dommages résultant d'un incendie, d'incident d'ordre électrique et de dégâts des eaux	Garantie	150 000 000	10% du sinistre Mini: 2 500 000
· RC dépositaire des biens confiés	Exclu		
· Vol des préposés au préjudice des tiers	Garantie	50 000 000	10% du sinistre Mini 1000 000
II - Responsabilité Civile Professionnelle			
Tous Dommages (corporels, matériels et immatériels) confondus	Garantie	370 000 000 par sinistre avec un plafond annuel de 2 500 000 000	10% du sinistre Mini: 7 000 000 sauf dommages corporels
III- Défense et recours	Garantie	30 000 000	Néant
TOTAL RESPONSABILITE CIVILE		3 350 000 000	